

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Questions spécifiques aux espèces

Maintien des annexes

Nomenclature normalisée

NOMENCLATURE NORMALISEE POUR HIPPOCAMPUS

1. Le présent document a été soumis par l'Australie*.
2. Suite à la décision prise à la 26^e session du Comité pour les animaux en vue d'adopter l'extrait du 'Catalog of Fishes' comme référence de nomenclature normalisée pour toutes les espèces de poissons (à l'exception d'*Hippocampus*), l'Australie a fait observer un certain nombre d'incohérences entre les espèces CITES *Hippocampus* figurant dans la base de données sur les espèces comme "reconnues" et les espèces énumérées, dans les références de nomenclature acceptées, sous "Elasmobranchii et Actinopterygii" dans l'"Annexe – Liste des références normalisées adoptées par la Conférence des Parties" se trouvant dans la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP15).

Il est proposé que les Parties examinent la nomenclature révisée actuellement utilisée pour les espèces *Hippocampus* en Australie et adoptent les espèces suivantes dans les annexes CITES et la Liste des espèces CITES.

Hippocampus dahl

Hippocampus planifrons

Ces deux espèces sont décrites dans le document taxonomique Kuitert, R. H. (2001): Revision of the Australian seahorses of the genus *Hippocampus* (Syngnathiformes: Syngnathidae) with a description of nine new species – Records of the Australian Museum, 53: 293-340. [pour *Hippocampus*]. Cette révision est reconnue par la CITES et les espèces énumérées ci-dessus sont reconnues comme valables dans plusieurs autres références acceptées, comme décrit ci-dessous. Ces espèces sont officiellement reconnues en Australie.

Les détails pertinents concernant ces espèces distinctes sur le plan morphologique sont les suivants:

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

H. dahl

- Considérée valable par Kuitert (2001), Paxton *et al.* (2006), Kuitert (2009), Johnson (2010), Larson *et al.* (2013), Eschmeyer, Fricke & van der Laan (2016) (Catalog of Fishes) et lors d'une révision récente par Lourie *et al.* (2016).
- Connue uniquement en Australie.

H. planifrons

- Considérée valable par Paulus (1999), Kuitert (2001), Hutchins (2001), Paxton *et al.* (2006), Kuitert (2009), Eschmeyer, Fricke & van der Laan (2016) et Lourie *et al.* (2016).
 - Connue uniquement en Australie, comme *H. biocellatus*; Lourie *et al.* (2016) intègre *H. biocellatus* comme synonyme plus récent.
 - Pour l'UICN *H. planifrons* est un nom d'espèce valable et note qu'il devrait remplacer *H. biocellatus* dans la liste CITES des espèces.
 - Glenn Moore, Curateur pour les poissons au Museum d'Australie occidentale, note les différences morphologiques nettes entre les spécimens de *H. biocellatus* (34 spécimens inclus dans les séries types de Kuitert) et *H. planifrons* (10 spécimens) dans les collections du musée.
3. Eschmeyer, Fricke & van der Laan, dans leur Catalog of Fishes (mis à jour pour la dernière fois le 31 mars 2016), traitent les deux espèces comme des espèces valables; WoRMS et Fishbase ne sont pas de cet avis et font reposer leur évaluation sur une publication relativement ancienne de Lourie, Vincent & Hall (1999).
 4. Les deux espèces sont identifiables par des moyens morphologiques utilisant la clé diagnostique illustrée dans Kuitert (2001); en outre, des images photographiques des espèces sont disponibles dans Kuitert (2009).
 5. Les deux espèces ne sont connues que dans les eaux australiennes. L'adoption du changement requis dans la taxonomie et la nomenclature ne serait donc surtout pertinente que pour application en Australie.

En outre, l'Australie est mentionnée comme État de l'aire de répartition pour :

Hippocampus trimaculatus. Tant Kuitert (2001) que la révision récente par Lourie *et al.* (2016) indiquent que cette espèce ne se rencontre pas en Australie.

6. L'Australie avait l'intention de proposer de retirer de la Liste des espèces CITES la référence à l'Australie comme État de l'aire de répartition de *H. kelloggi* et *H. spinosissimus*, cependant nous notons que Lourie *et al.* (2016) ne soutiennent pas cette idée. On constate des divergences entre cette source et Kuitert (2001) et des travaux supplémentaires sont nécessaires. Cette question pourra être abordée dans un examen complet de référence du genre *Hippocampus* par le Comité pour les animaux.

Recommandations

8. Il est proposé que les Parties acceptent *H. dahl* et *H. planifrons*, indiquées plus haut sous le point 2 comme des espèces distinctes au titre de la CITES selon la référence de nomenclature existante, Kuitert (2001), qui sont actuellement inscrites dans la section poissons sous "Elasmobranchii et Actinopterygii" dans l'Annexe – Liste des références normalisées adoptées par la Conférence des Parties" dans la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP15).
9. Il est également proposé de retirer de la Liste des espèces CITES la référence à l'Australie comme État de l'aire de répartition de *H. trimaculatus*, mentionnée au point 6 ci-dessus.

Références

- Chang CH, Shao KT, Lin YS, Liao YC. 2013. The complete mitochondrial genome of the three-spot seahorse, *Hippocampus trimaculatus* (Teleostei, Syngnathidae). *Mitochondrial DNA* 24(6): 665-667.
- Eschmeyer, W.N., Fricke, R. & van der Laan, R. (ed). Catalog of fishes: genera, species, references. Online Version, Updated 31 March 2016 (<http://research.calacademy.org/research/ichthyology/catalog/fishcatmain.asp>).
- Hutchins, J.B. 2001. Checklist of the fishes of Western Australia. *Records of the Western Australian Museum, Supplement* 63: 9-50.
- Johnson, J.W. 2010. Fishes of the Moreton Bay Marine Park and adjacent continental shelf waters, Queensland, Australia. pp. 299-353 in Davie, P.J.F. & Phillips, J.A. Proceedings of the Thirteenth International Marine Biological Workshop, The Marine Fauna and Flora of Moreton Bay. *Memoirs of the Queensland Museum* 54(3)
- Kuiter, R.H. 2001. Revision of the Australian seahorses of the genus *Hippocampus* (Syngnathiformes: Syngnathidae) with descriptions of nine new species. *Records of the Australian Museum* 53: 293-340.
- Kuiter, R.H. 2009. *Seahorses and their relatives*. Seaford, Australia : Aquatic Photographics 331 pp.
- Larson, H.K., Williams, R.S. & Hammer, M.P. 2013. An annotated checklist of the fishes of the Northern Territory, Australia. *Zootaxa* 3696(1): 1-293.
- Lourie, S.A., Vincent, A.C.J. & Hall, H.J. 1999. *Seahorses. An identification guide to the world's species and their conservation*. Project Seahorse. 214 pp.
- Lourie, S.A., Pollom, R.A. and Foster S.J. 2016. A global revision of the Seahorses *Hippocampus* Rafinesque 1810 (Actinopterygii: Syngnathiformes): Taxonomy and biogeography with recommendations for further research. *Zootaxa* 4146(1): 1-066.
- Paulus, T. 1999. Family Syngnathidae. pp. 2264-2276 in Carpenter, K.E. & Niem, T.H. (eds). *The Living Marine Resources of the Western Central Pacific. FAO Species Identification Guide for Fisheries Purposes*. Rome : FAO Vol. 4 2069-2790 pp.
- Paxton, J.R., Gates, J.E., Hoese, D.F. & Bray, D.J. 2006. Syngnathidae. pp. 810-846 in Beesley, P.L. & Wells, A. (eds). *Zoological Catalogue of Australia, Volume 35 Australia : ABRS & CSIRO Publishing Parts 1-3, 2178 pp.*

COMMENTAIRES DU SECRETARIAT

Le Secrétariat note la soumission du présent document et attire l'attention sur le document CoP17 Doc. 81.1 *Nomenclature normalisée* qui, au paragraphe 9, fait un bref historique des discussions toujours en cours sur la nomenclature pertinente pour *Hippocampus* spp. Le Secrétariat estime que cette proposition présente une voie pragmatique qui pourrait conclure ce débat. Il recommande toutefois que la Conférence des Parties, à sa présente session, sollicite l'avis du spécialiste de la nomenclature zoologique du Comité pour les animaux sur cette question.